



Droit de succession après un délai de plus de deux ans

Par **gentou**, le 11/11/2018 à 10:27

Bonjour ,voila cela fais un peu prés plus de deux ans que j ai reçu une succession ainsi que d autres héritiers cette succession venait de mon oncle qui n avait pas d enfants donc on a eu a faire a un généalogiste puis un notaire , celui ci nous avez confirmé que toutes les frais de successions avaient étaient payés et qu a la signature nous n aurions plus rien a payer . Or y a peu de temps nous avons reçus une lettre nous demandant de régler les impots sur le revenu de 2015 de mon oncle ; ma question est pourquoi c est a nous de les régler quand on sait ce que prene en pourcentage ces deux parties de plus cette succession datant de fin 2013 les fonds le notaire les avaient même si on a signé que 2 ans après fin 2016 puisque certains héritiers ne voulaient pas signer et surtout a t il le droit de nous les réclamer ? j espère mettre de bien exprimée ce n est pas simple je vous en remercie par avance